

## **Interpellation du Conseiller communal Philippe BOIKETE sur les difficultés liées aux réservations d'emplacements en voirie lors de chantiers d'importance sur le territoire communal**

Depuis plusieurs semaines, un important opérateur de télécommunications est actif sur le territoire communal pour déployer la fibre optique. Si cet investissement est nécessaire, sa mise en œuvre pose aujourd'hui de sérieuses difficultés aux habitants et aux commerçants.

Cet opérateur procède à des réservations d'emplacements en voirie via la plateforme régionale Osiris pour des périodes particulièrement longues, parfois de plusieurs mois. Cette situation complique fortement la vie quotidienne : un habitant souhaitant effectuer un simple déménagement de quelques heures doit obtenir l'accord préalable de la société, ce qui s'avère complexe et peu transparent.

Par ailleurs, sur le terrain, la signalisation des chantiers laisse à désirer : panneaux mal positionnés, dates imprécises ou non actualisées, ce qui engendre confusion, risques de sanctions et perte d'accessibilité, notamment pour les clients des commerces locaux.

Mes questions sont les suivantes :

1. Quelles mesures le Collège entend-il prendre pour encadrer la durée de réservation des emplacements et garantir un accès équitable à la voirie ?
2. Existe-t-il un contrôle communal sur la signalisation et le respect des dates annoncées par cet opérateur ?
3. Comment comptez-vous garantir la continuité d'accès pour les riverains et commerçants impactés par ces chantiers ?